

1. Renseignements généraux

Si le requérant n'est pas le propriétaire, il devra également faire signer la présente demande par le propriétaire ou fournir un document, signé par celui-ci, attestant qu'il autorise le requérant à présenter la demande

Nom du(des) propriétaire(s)			
Adresse (numéro civique, rue, suite)			Ville
Province	Code postal	Téléphone principal	Autre téléphone
Courriel			
Nom du représentant ou mandataire dûment autorisé à agir au nom du propriétaire <i>(seulement si requérant différent du propriétaire)</i>			
Adresse du représentant ou mandataire (numéro civique, rue, suite)			Ville
Province	Code postal	Téléphone principal	Autre téléphone
Courriel			

2. Renseignements sur l'emplacement visé

Situation (nom de rue / adresse civique)
Numéro(s) de lot(s) visé(s)

3. Renseignements sur les professionnels mandatés pour la préparation des documents

Nom du professionnel pour la préparation du plan image		Courriel
Date du document	Numéro du document	
Nom du professionnel pour la préparation du rapport de caractérisation environnementale		Courriel
Date du document	Numéro du document	
Nom du professionnel pour la préparation du rapport de caractérisation du sol		Courriel
Date du document	Numéro du document	

4. Renseignements sur le projet majeur

Type d'habitation projetée : <input type="checkbox"/> UNIFAMILIALE <input type="checkbox"/> BIFAMILIALE <input type="checkbox"/> TRIFAMILIALE <input type="checkbox"/> MULTIFAMILIALE	Type de structure de l'habitation projetée : <input type="checkbox"/> ISOLÉE <input type="checkbox"/> JUMELÉE <input type="checkbox"/> CONTIGUE
Nombre total d'unités de logement projetées	Nombre total de terrains projetés

5. Signature de la demande

Signature du requérant et acceptation de la divulgation des informations.

J'autorise la Ville de Sainte-Adèle à divulguer publiquement, lors des assemblées de consultation, toutes les informations qui sont contenues au présent document afin d'expliquer la nature du projet et ses impacts. Cette autorisation est également valide pour tout document qui serait déposé en annexe et en soutien de la présente demande.

Signature du requérant	année	mois	jour
------------------------	-------	------	------

Procuration du propriétaire de l'immeuble, si requérant autre que propriétaire

Je, _____, propriétaire de l'immeuble visé, autorise le requérant à déposer la présente demande de modification réglementaire.

Signature du propriétaire ou son représentant dûment autorisé par résolution	année	mois	jour
--	-------	------	------

6. Documents à joindre pour l'analyse du dossier

L'absence de documents requis pourrait entraîner le refus du dossier. À titre informatif, le règlement a préséance.

- UN PLAN IMAGE** donnant les informations suivantes:
 - les phases de développement, s'il y a lieu;
 - le relief du sol montrant;
 - les zones de très fortes pentes (pente de 30% et plus en moyenne);
 - les zones de fortes pentes (pente entre 15 % et 30 % en moyenne);
 - les zones de pentes faibles (pente 15 % ou moins en moyenne);
 - la localisation des milieux hydriques (lacs, cours d'eau, milieux humides) en référence à la caractérisation environnementale effectuée;
 - les limites, les dimensions, la superficie et la pente naturelle moyenne de chaque lot projeté;
 - la superficie occupée par un milieu humide pour chaque lot projeté;
 - la localisation des constructions existantes et des constructions projetées, avec le nombre de logements projetés;
 - le tracé et l'emprise des rues proposées et des rues existantes avec lesquelles les rues proposées communiquent;
 - la pente longitudinale des voies de circulations communes mesurée à des intervalles de 15 mètres pour tout bâtiment projeté à plus de 50 mètres d'une rue;
 - les sommets de montagnes tels qu'identifiés au règlement de zonage, et la superficie pour chaque lot projeté du terrain situé à l'intérieur du sommet de montagne;
 - la localisation de tout sentier récréatif non motorisé répertorié sur le terrain en vertu de la cartographie municipale et la localisation et superficies des terrains devant être cédés gratuitement pour fins de parc, si applicable;
 - la zone inondable identifiée au règlement de zonage;
 - les services publics existants ou projetés;
 - une copie de l'avis du ministère du transport dans le cas d'un projet de 10 lots et plus situé à moins de 250 mètres d'une route dont la gestion incombe au ministère (exclusivement où limite de vitesse > 50km/h);

Pour un projet intégré d'habitation :

- des esquisses architecturales ou photographie de l'architecture des bâtiments projetés;
 - le tracé, longueur et largeur des allées d'accès véhiculaires proposées ainsi qu'une coupe longitudinale de ces allées indiquant le niveau naturel du sol, les niveaux d'excavation et le nivellement proposé ainsi que les pentes longitudinales de chaque allée proposée mesurées dans les premiers 5 mètres de la rue et sur des intervalles de 30 mètres par la suite;
 - la localisation approximative des installations sanitaires proposées; les parties exclusives (privatives) et les parties communes projetées;
 - l'emplacement des conteneurs semi-enfouis pour les matières résiduelles récupérables et compostables;
- UN PLAN MONTRANT LES COUPES LONGITUDINALES DES RUES PROJETÉES**
indiquant le niveau naturel du sol, les niveaux d'excavation et le nivellement proposé ainsi que les pentes longitudinales de chaque rue proposée mesurées sur des intervalles de 30 mètres.
 - UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE**
Doit avoir été réalisée dans les cinq dernières années de la date du dépôt du plan image.
 - la ligne des hautes eaux de tout cours d'eau, lac ou milieu humide situé sur le terrain ou à moins de 100 mètres des limites du terrain;
 - Les mesures de mitigation ou de renaturalisation mise en place pour atténuer au maximum les impacts du développement sur les milieux naturels;
 - toute héronnière située sur le projet ou à moins de 300 mètres des limites du terrain;
 - les mesures de mitigation ou de renaturalisation nécessaires en fonction du développement proposé.
 - UN RAPPORT TECHNIQUE COMPRENANT UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DU SITE ET DU TERRAIN**
Uniquement pour les terrains à être desservis par une installation sanitaire. Doit être exécutée sur au moins 25 % des terrains constructibles projetés et doit visée les terrains les plus problématiques à l'aménagement d'une installation sanitaire conforme
 - UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET UNE ANALYSE DE STABILITÉ DES SOLS**
Lorsque les caractéristiques du site présentent des zones d'érosion de sol ou des risques de glissement probables.
 - UNE ÉTUDE SUR L'IMPACT DE L'AJOUT DE CIRCULATION**
Pour tout projet de 50 unités ou plus, démontrer l'impact sur la circulation et les mesure de mitigation si nécessaire.
 - UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE**
Dans les secteurs où il est exigé ou dans une situation où un bouclage du réseau routier ou récréatif doit être effectué, le plan d'aménagement d'ensemble doit démontrer le maillage des différents réseaux au-delà de frontières du projet ainsi que représenter les analyses en conséquence.

NOTE : Les documents requis sont décrits en détail à l'article 54 du règlement no. 1314-2021-PC sur les permis et certificats

Projet majeur de construction

PROCEDURE D'ÉTUDE ET D'APPROBATION

(à titre indicatif seulement)

